



الرئيسة La Présidente

انواكشوط، في 25 JUL 2024

الرقم: ARMP/Pr: 110/24

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 25 juillet 2024, sur le recours introduit par l'ETS MEDABDERRAHMANE OULD BECHIR contre l'attribution provisoire l'attribution des lot n°1 et n° 2 du marché de fourniture de quatre (04) véhicules Pick Up et de cinq (5) voitures légères, objet du DAO N°01/CPMP/MFPT-MEFP/CNSS/2024 :

- Dit que le recours n'est pas fondé en ce qui concerne le rejet de son offre pour les lots 1 et 2 ;
- Dit que le recours est fondé en ce qui concerne sa dénonciation de l'attribution du lot 2 sur la base d'un délai de 60 jours au lieu de 45 jours comme requis par le DAO ;
- Annule la décision d'attribution provisoire du lot 2 et ordonne la reprise de l'évaluation des offres conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO et aux analyses et conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr.

Khadija BOUKA

